

**Convention avec la Compagnie Le quartet buccal
Festival Les petites formes**

Décision N° 2023-23

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser la 2ème édition du Festival Les petites formes et de proposer une programmation variée et éclectique autour de propositions artistiques alternatives,

CONSIDERANT les propositions de Madame Marie Joulain, agissant pour le compte de la Compagnie Sabdag en qualité de présidente, de programmer le 3 février 2023 une représentation du concept artistique « Festival des petites formes » pour un montant net à payer de 6400 € comprenant la cession du spectacle ainsi que les actions culturelles dans les écoles,

DECIDE,

DE SIGNER la convention avec la Compagnie Sabdag.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes d'un montant de 6 400 €.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 14 janvier 2023,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération